
Nombre de membres

Séance du mercredi 11 janvier 2023

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 04 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame Patricia LOISEAU (Maire).

Présents : 9

Votants : 10

Sont présents : Patricia LOISEAU, Jean-François DELPORTE, Romain RICADA, Fabien BONNIER, Florence BONNIER, Sébastien FAGONT, Davy LATIZEAU, Florence PICARD, Thibaut RICADA

Représentés : Dominique LECOURT par Patricia LOISEAU

Excuses : Suzanne BRAYETTE

Absents :

Secrétaire de séance : Romain RICADA

Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures. Le nombre de présents étant de 9, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

Intervention de M. VALLON Jean-Pierre, Maire de Montfaucon concernant la réfection de la route du Fayet.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

La lecture du dernier procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022 n'apportant aucune observation, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Réfection de la route du Fayet par la commune de Montfaucon - DE_2023_001R

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la route du Fayet par la commune de Montfaucon et la délibération DE_2022_057.

M. Jean-Pierre VALLON, Maire de la commune de Montfaucon, souhaite que le Conseil Municipal de La Chapelle sur Chézy revoit son avis précédent en intervenant lors de la réunion du Conseil Municipal de ce jour.

M. Jean-Pierre VALLON expose le devis de l'entreprise EUROVIA, pour la partie de la route appartenant à la commune, d'une somme de 10 617,62 € HT et explique à l'assemblée délibérante la possibilité de demander des subventions, ainsi que les travaux qui seront effectués.

Après l'intervention de M. Jean-Pierre VALLON, le conseil municipal, par 10 voix pour :

- ACCEPTE la proposition de celui-ci.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires seront votés au budget 2023.

Objet : APV : Réfection de la route du Fayet avec la commune de Montfaucon - DE_2023_002

Suite à l'intervention de M. VALLON Jean-Pierre, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de délibérer sur la demande de subvention pour le projet de travaux de réfection de la route du Fayet pour un montant estimé à 10 617,62 € HT correspondant au devis présenté par l'entreprise EUROVIA.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION			
FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE Hors Taxes		MONTANT de la SUBVENTION
		TAUX	
DEPARTEMENT - APV	10 617,62 €	60	6 370,57 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES			6 370,57 €
MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE			4 247,05 €
TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)			10 617,62 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter du Département, pour les travaux de réfection de la route d'Essises, une subvention au titre de l'Aisne Partenariat Voirie pour 60% du montant HT des travaux.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Objet : Fabrication d'un abribus devant la mairie - DE_2023_003

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise "La Forgerette" pour la fabrication d'un abribus devant la mairie.

Le devis fait apparaître la somme de 2 589,60 € TTC (2 158 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE que l'entreprise "La Forgerette" effectuera la fabrication d'un abribus devant la mairie pour un montant de 2 589,60 € TTC,
- DIT que les crédits nécessaires seront votés au budget 2023.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Objet : DETR : Projet d'installation d'un City Stade - DE_2023_004

Suite à la délibération n°DE_2022_075 approuvant le plan de financement pour une demande de DETR pour le projet d'installation d'un City Stade, de nouveaux éléments conduisent Madame le Maire à modifier cette demande, les taux de subvention ayant été modifiés. Ci-dessous la modification du plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE Hors Taxes		MONTANT de la SUBVENTION
		TAUX	
INTERIEUR - DETR	85 984 €	50	42 992 €
Agence Nationale du Sport	85 984 €	20	17 196,80 €
REGION	85 984 €	10	8 598,40 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES			68 787,20 €

MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE		17 196,80 €
---	--	--------------------

TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)		85 984 €
---	--	-----------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter de l'Etat, pour le projet d'installation d'un City Stade, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 50 % du montant HT de l'achat.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

Objet : Région : Projet d'installation d'un City Stade - DE_2023_005

Suite à la délibération n°DE_2022_076 approuvant le plan de financement pour une demande de subvention auprès de la Région pour le projet d'installation d'un City Stade, de nouveaux éléments conduisent Madame le Maire à modifier cette demande, les taux de subvention ayant été modifiés. Ci-dessous la modification du plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE Hors Taxes		MONTANT de la SUBVENTION
		TAUX	
INTERIEUR - DETR	85 984 €	50	42 992 €
Agence Nationale du Sport	85 984 €	20	17 196,80 €
REGION	85 984 €	10	8 598,40 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES			68 787,20 €

MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE		17 196,80 €
---	--	--------------------

TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)		85 984 €
---	--	-----------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé

- de solliciter de la Région, pour le projet d'installation d'un City Stade, une subvention de 10 % du montant HT de l'achat.

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

Objet : ANS : Projet d'installation d'un City Stade - DE_2023_006

Suite au conseil municipal du 16 décembre 2022, Madame le Maire a pu contacter l'Agence Nationale du Sport qui a confirmé que le projet de construction d'un City Stade entrainait dans le dispositif "5 000 terrains de sport". Ci dessous le plan de financement modifié :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION			
FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE Hors Taxes		MONTANT de la SUBVENTION
		TAUX	
INTERIEUR - DETR	85 984 €	50	42 992 €
Agence Nationale du Sport	85 984 €	20	17 196,80 €
REGION	85 984 €	10	8 598,40 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES			68 787,20 €
MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE			17 196,80 €
TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)			85 984 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter de l'Agence Nationale du Sport, pour le projet d'installation d'un City Stade, une subvention au titre du dispositif "5 000 terrains de sport" de 20 % du montant HT de l'achat.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

Objet : Location du chemin de "La Fondrière" - DE_2023_007

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'exploitant repreneur est venu en mairie pour signer la convention anciennement accordée à l'ancien exploitant. Au regard de la modification des terrains à exploiter, qui compte maintenant deux exploitants entre le chemin de "La Fondrière", une réunion a été organisée entre la commune et ces deux exploitants afin de trouver un accord pour conserver une partie de la parcelle en chemin rural, pour permettre à un exploitant de rentrer dans son terrain et l'autre en partie cultivable après délimitation des terrains.

Le Conseil Municipal, après délibération, AUTORISE Madame le Maire à faire signer la convention aux deux exploitants.

Objet : Acceptation du devis pour les peintures et le soubassement de la salle des fêtes et l'entrée de la mairie - DE_2023_008

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise LEBLANC BATIMENT pour les peintures et le soubassement de la salle des fêtes et l'entrée de la mairie.

Le devis fait apparaître la somme de 1 778,40 € HT.

Publication par Madame Patricia LOISEAU le ___ / ___ / _____

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE que l'entreprise LEBLANC BATIMENT effectuera les peintures et le soubassement de la salle des fêtes et l'entrée de la mairie pour un montant de 1 778,40 € HT,
- DIT que les crédits nécessaires seront votés au budget 2023 à l'article 615221.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Objet : Achat d'un tableau représentant la commune - DE_2023_009

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le tableau peint par M. DECOUDUN.

Celui-ci est en vente au prix de 300 €.

Le Conseil Municipal, à 10 voix contre, REFUSE l'achat du tableau.

Objet : DETR : Construction d'un abribus - DE_2023_010

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de construction d'un abribus devant la mairie pour un montant estimé à 2 158 € HT correspondant au devis présenté par "La Forgerette".

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION			
FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE Hors Taxes		MONTANT de la SUBVENTION
		TAUX	
INTERIEUR - DETR	2 158 €	40	863,20 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES			863,20 €
MONTANT HT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE			1 294,80 €
TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)			2 158 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter de l'Etat, pour la construction d'un abribus, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 40 % du montant HT de l'achat.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire demande à Madame Florence BONNIER d'ouvrir la salle du Foyer Rural le lundi 16 janvier au matin pour la préparation de la cérémonie qui aura lieu après l'enterrement de Madame SONNETTE.
- Bornage des chemins ruraux : Madame le Maire demande à quelques élus leur disponibilité pour un rendez-vous avec le Cabinet Greuzat.

- Remerciement à M. Christian LECOURT pour l'aide apportée à l'agent communal lors du montage de la cuisine du logement.
- Un balayage des gravillons était prévu au niveau de l'intersection sur la route d'Essises. Madame le Maire relancera l'entreprise COLAS.
- Une demande sera faite à la Voirie Départementale pour réparer la route menant à Nogent l'Artaud.
- Madame le Maire se renseignera pour la création d'un chemin piétonnier entre la rue Principale et le hameau de Saint-Cloud.
- Madame le Maire se renseignera pour l'achat de produit anti-mousse.
- La corniche le long de la façade de la Mairie est en très mauvaise état. Des morceaux de pierres se détachent. Un devis sera demandé.
- La porte de la salle du Foyer Rural côté Mairie se ferme mal. Madame le Maire se renseignera pour une réparation de la porte.
- La porte d'entrée de la Mairie laisse passer l'eau sur le carrelage lors des fortes pluies. Une réparation sera effectuée par l'entreprise qui a posé le carrelage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Le secrétaire de séance,
Romain RICADA

Le Maire,
Patricia LOISEAU